An- née.	I.PE.2	NE.	NB.3	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.B.6
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1913	i	1	1	1	1	1	1	1	1
1914	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1915	1	1	1	33,288,115	1	1	1	1	1
1916.	1 1	1	1	32, 131, 489	1	1	1	1	1
1917		1		33, 222, 593		1	1	1	9,382,099
1918	1	3,462,587	1	36,628,407	1	1	1.	1	10,630,355
1919	1 1	3,443,681	1	47,001,911	1	1	1	1	14,096,799
1920	1	4,099,780	1	53,929,349	1	1	1	1	15,519,092
1921	1	4,727,730	1	60,400,650	1	1	22, 278, 621	1	14,664,292
1922	1	5,229,302		57,311,990	1	1	27,314,503	1	14,627,7776
1923	1	6,367,966		58,857,190	1	1	26,079,908		14,506,982
1924	1	6,184,398	1	64,236,251	94,526,271	1	26,009,764	10,706,183	13,856,416
1925	1	6,012,030		65,654,871	94,559,210	1	27, 245, 639	9,694,632	14,748,216
1926	1	6,397,612		67,779.258					14,858,435
1927	1	6,576,609	1	71,044,091	103,426,618	1	26,241,928	10,572,853	15, 208, 181
1928	1	6,801,365	1	62,619,679	107,449,970		27,369,597	9,583,254	16, 153, 676
1929	1	6,813,918		69,450,228					17,345,523
1930	1	6,642,094	1	73,337,620	120,627,896	1	20,779,829	10,424,676	17,989,046
1931	168,646	6,605,580		73,761,481	122,316,767				
1932	145,830		2,441,063	79,612,584	121, 284, 311	17, 290, 889	17,616,414	12,032,471	17,089,972
1933	156, 135	6,440,471	2,295,247	79, 471, 242	116,920,000	17, 104, 553	15,822,648	3 11, 661, 595	17,521,554
	1		l	1	!	I		I	1

30.—Produit de la taxation municipale au Canada, par province, 1913-34.

164, 158 7, 108, 035 2, 207, 230 59, 729, 9734 117, 892, 884 18, 187, 714 16, 624, 783 12, 218, 328 18, 002, 475

Taxation municipale.—Dans toute la Puissance, la principale base de la taxation municipale est la propriété foncière située dans les limites des municipalités; néanmoins, certaines provinces ont également des taxes sur les biens mobiliers, les revenus et les affaires commerciales. La taxe foncière ou taxe générale est ordinairement fixée dans une proportion déterminée de la valeur estimative de l'immeuble; dans les Provinces des Prairies, les constructions et autres améliorations ne supportent qu'une très minime proportion de la taxe; par exemple, dans la Saskatchewan la valeur imposable des bâtiments est d'environ 12 p.c. de celle des terres et dans l'Alberta d'environ 28 p.c., comme le montre le tableau 31.

L'estimation de la valeur immobilière sur laquelle est basée la taxe foncière est excessivement variable; cela tient aux différences que l'on constate dans les lois et dans les coutumes non seulement d'une province à l'autre mais même entre les différentes catégories de municipalités et entre les municipalités du même ordre, d'année en année. Cette question est traitée à fond dans le rapport spécial du Bureau sur les valeurs imposables par provinces que l'on peut se procurer sur demande.

L'évaluation des terres, qui dans l'Ouest était autrefois généralement fort élevée, se pratique maintenant d'une manière plus équitable et, dans quelques provinces, les commissions de péréquation se sont efforcées de créer une uniformité de base pour l'évaluation des terres dans les différentes municipalités rurales.

¹ Chiffres comparables inconnus. ² Ces statistiques sont pour Charlottetown seulement. ² Les cités de Saint John, Moncton et Fredericton seulement, excepté pour 1934 où les chiffres sont pour Saint John et Moncton seulement. ⁴ Les revenus pour les municipalités et les recettes pour les écoles. Voir également renvoi 2 tableau 33. ⁵ Le montant donné est pour toutes les municipalités excepté les cités, vu que les cités sont incluses dans 1932 et 1933. Des chiffres comparables ne sont pas connus mais les recettes pour Winnipeg sont de \$10,874,891, et la taxation totale pour les cités de Brandon, Portage la Prairie et St-Boniface a été de \$1,652,241. ⁵ La Colombie Britannique n'a pas d'organisation municipale pour les villes, et les villages ont été premièrement organisés en 1922. Les statistiques des recettes de la taxation pour les cités et les districts ruraux sont données de 1917 à 1921, et celles pour les cités, les villages et les districts ruraux de 1922.